

le CeMaphore

bulletin d'information sur la mobilité

- > Signalisation routière. Une base de données pour l'ensemble de la Région flamande
- > Eco-bonus. Nouvelles règles en Région wallonne
- > Sécurité routière. « STOP » : pour une autre prise en compte des besoins des usagers en Flandre
- > Services aux citoyens. A Marche-en-Famenne, les services viennent à vous en bus
- > Stationnement. En France, un disque vert dédié aux voitures propres

> sommaire



Wallonie



Service public
de Wallonie

Une base de données pour l'ensemble de la Région flamande

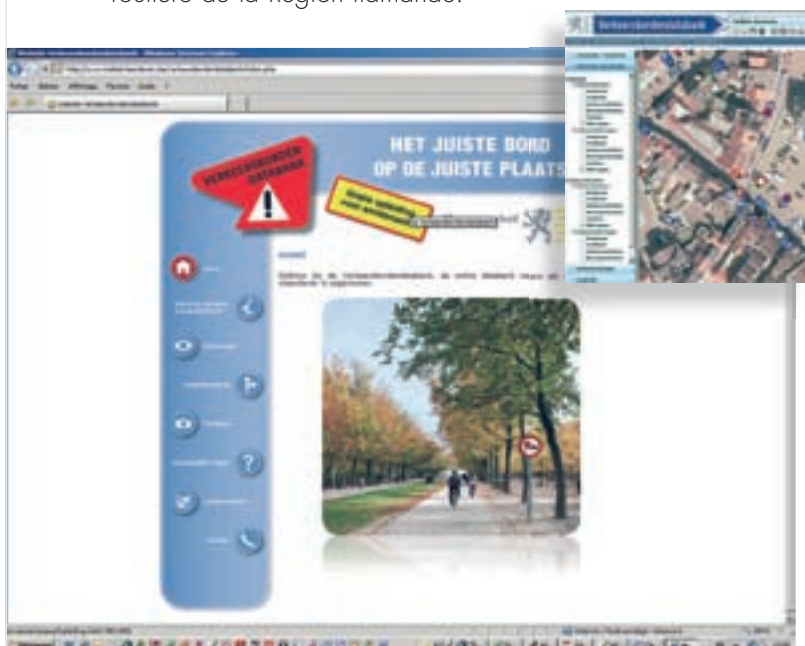
La Région flamande vient de réaliser une base de données de la signalisation verticale sur l'ensemble des voies publiques. Celle-ci répertorie tous les signaux routiers et lumineux de circulation. Ils sont visualisables sur une carte, sur une photo aérienne ou via le Grootchalig Referentie Bestand (GRF)¹.

Cet outil sera utile à de nombreux égards : gestion du placement, de l'enlèvement ou du remplacement de signaux, recherche de solutions spécifiques (gestion du trafic de transit des poids lourds, déviation due à des travaux, mise en œuvre d'une gestion modulée des vitesses, d'un plan de circulation, demande de devis) ... Il a également tout son sens pour alimenter les bases de données des outils de navigation du type GPS.

Il vise aussi à fournir aux communes un instrument simplifiant l'établissement et la gestion des règlements complémentaires relatifs à la circulation routière. Pour rappel, ces derniers relèvent de la compétence des Régions depuis le 1^{er} janvier 2008.

L'inventaire se déroule via « mobile mapping » : des photos et/ou des images vidéos sont réalisées avec une voiture sur laquelle sont fixées des caméras numériques. Les images sont ensuite numérisées pour être enregistrées dans la base de données. Le type de signal, ses dimensions, sa direction, ses coordonnées xy, la rue et la commune où il est situé ainsi que sa date d'enregistrement sont répertoriés.

L'inventaire a débuté en automne 2008. Les données sont accessibles pour les communes concernées via le module de consultation dès que l'utilisateur s'est enregistré auprès du département Mobilité et Sécurité routière de la Région flamande.



Nouvelles règles en Région wallonne

Petit rappel. Depuis 2008 la Région wallonne a mis en place un système d'incitant éco-fiscal - l'éco-bonus - combiné à un système parallèle de frein éco-fiscal - l'éco-malus. Ainsi lors de l'acquisition d'un véhicule dont le taux d'émission était faible, elle octroyait une prime, allant jusqu'à 1 200 € pour un véhicule qui émettait moins de 99 g CO₂/km. Et lorsque le véhicule acheté dépassait un seuil fixé d'émissions, l'acquéreur payait une taxe, variant de 100 à 1 500 €, via la taxe de circulation.



L'éco-bonus a rencontré un franc succès et a par ailleurs contribué à diminuer la moyenne des émissions de CO₂ des véhicules immatriculés. On estime que le seuil moyen d'émission des véhicules neufs en Région wallonne est passé de 147 g CO₂/km en 2007 à 135 g CO₂/km en 2009. Mieux encore, pour les véhicules neufs des particuliers wallons, ce chiffre est passé de 143 à 131.

Depuis le 1^{er} septembre, la règle a changé, afin de tenir compte des évolutions technologiques et des comportements des citoyens. Le système actuel est remplacé par un bonus unique qui vise toute voiture neuve ou d'occasion, dont les émissions sont situées sous la barre des 99 g CO₂/km. Le montant est dorénavant fixé à 600 € et concerne les véhicules immatriculés après le 1^{er} septembre ou payés en intégralité après la date de parution du texte au Moniteur belge, soit le 13 juillet².

Par ailleurs, le prix catalogue du véhicule ne peut dorénavant dépasser 20 000 € hors TVA et hors options, s'il s'agit d'un véhicule neuf. Il est de 30 000 € hors TVA s'il s'agit d'un véhicule électrique ou d'un véhicule électrique hybride.

Les automobilistes roulant au LPG et les familles nombreuses avec 3 enfants à charge, ou un enfant handicapé, ont droit à l'éco-bonus jusqu'à 104 g de CO₂/km, avec au moins 4 enfants à charge, le seuil monte alors à 115 g CO₂/km. La valeur hors TVA du véhicule est augmentée de 5 000 € lorsque le bénéficiaire a au moins trois enfants à charge, ou au moins un enfant handicapé à charge, ou est lui-même handicapé.

Aucune modification n'a été apportée au régime des éco-mali.

Pour en savoir plus : <http://www.wallonie.be/fr/actualites/reduction-de-la-prime-eco-bonus-des-le-1er-septembre.html>

¹ Ou « Fichier de référence à grande échelle » : fichier de références géographiques, développé par l'Agence flamande pour l'information géographique.

² Arrêté du Gouvernement wallon du 1er juillet 2010, relatif à la limitation des éco-bonus sur les véhicules des personnes physiques, aux véhicules dont la valeur ne dépasse pas un certain montant (Moniteur belge du 13 juillet 2010).

> Sécurité routière

« STOP » : pour une autre prise en compte des besoins des usagers en Flandre

« STOP » pour S-Stappers (piétons), T-Trappers (cyclistes), O-Openbaar vervoer (transports publics) et P-Privé vervoer (transports privés).

Le principe est simple. Il propose un leitmotiv, une sorte de concept, qui détermine un état d'esprit afin d'insuffler une hiérarchie dans la prise en compte des besoins de sécurité routière et de mobilité des usagers ; il s'agit de concevoir puis de réaliser tout projet en tenant compte d'abord des piétons, ensuite des cyclistes, puis des transports publics et enfin des transports privés, par opposition au principe « POTS » qui inverse cet ordre de priorités ! La démarche concerne tous les niveaux de la politique menée et tous les acteurs. Initiée en 2003, elle a d'abord été inscrite dans l'accord du Gouvernement flamand de 2004-2009, puis dans celui de 2009-2014, qui en fait une question prioritaire dans toute planification et tout projet d'infrastructures.

> Bus multi-services

A Marche-en-Famenne, les services viennent à vous en bus

La mobilité en milieu rural pose toutes sortes de problèmes aux personnes qui ne disposent pas d'un véhicule, dont l'accès aux services communaux. Pour y remédier, la commune de Marche-en-Famenne a équipé un bus, sorte de guichet mobile, qui se rend toutes les semaines à des endroits déterminés des centres des villages. Les citoyens qui font appel à ce service sont accueillis par



Source : Commune de Marche-en-Famenne.

un agent communal qui est aussi le chauffeur du bus, un soutien technique et un relais envers les autorités communales compétentes.

Des outils de communication à la pointe permettent aux citoyens d'effectuer différentes démarches : entrer en contact avec certains services communaux par visioconférence, effectuer leur déclaration d'impôt via la connexion internet et un lecteur de cartes d'identité, imprimer des documents officiels, disposer des services postaux de base.

Inauguré en mai 2009, ce système connaît des adaptations horaires afin de rencontrer au mieux les besoins et va élargir encore le nombre de services offerts.

Pour en savoir plus : http://www.marche.be/vie_communale/les_services_communaux/bus_multiservices.

> Stationnement

En France, un disque vert dédié aux véhicules propres

La municipalité de Creil (Picardie – 34 000 habitants) vient de mettre sur pied un système qui offre aux voitures vertes un « disque vert ». Celui-ci, par analogie au « disque bleu » qui permet de contrôler la durée de stationnement sur l'espace public, accorde la gratuité de stationnement dans les zones payantes durant 1h30.

Cette mesure est déjà en place dans quelques villes françaises : initialement adoptée à Bordeaux en octobre 2008, elle est d'application à Bourges, Alès, Puteaux, Tassin ... Elle est inscrite parmi les incitants mentionnés dans le projet « Grenelle Environnement »¹.

Sont considérés comme propres les véhicules appartenant à l'une des catégories suivantes : les véhicules GNV (gaz naturel pour véhicules), électriques, hybrides, de moins de 3 mètres, émettant moins de 120 g CO₂/km, à carburant modulable (VCM), roulant au superéthanol 85 et au GPL (gaz de pétrole liquéfié).

Une mesure originale pour assainir l'air de la ville et encourager l'achat de véhicules plus respectueux de l'environnement. La municipalité vient également de se doter de deux véhicules utilitaires électriques.

¹ Le « Grenelle Environnement » est un ensemble de rencontres politiques organisées en France en octobre 2007, visant à prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable.



> Conseils de lecture

Philippe VERDIER, **Le projet urbain participatif : apprendre à faire la ville avec ses habitants**, Yves Michel/Adels, 2009.

Pédagogique et accessible tout en faisant découvrir la complexité des faits et des enjeux, cet ouvrage propose à tous ceux qui s'intéressent à la présentation des projets urbains une double initiation, sociale et spatiale, et une boîte à outils complète pour comprendre ce qu'est la ville et la notion actuelle de projet urbain. Pas à pas, il emmène le lecteur dans la complexité de la construction d'un îlot, d'un quartier, d'une cité, qui prend réellement en compte la demande sociale en profondeur. Rarement urbanisme et sociologie se sont complétés avec autant de sens, dessinant au final une philosophie pratique d'action pour la ville, avec ces habitants, présents et à venir.

Cyria EMELIANOFF et Ruth STEGASSY, **Les pionniers de la ville durable : récits d'acteurs, portraits de villes en Europe**, Autrement, 2010.

Réconcilier la nature et la ville. Faire face au changement climatique. Imaginer, à l'échelle locale, d'autres voies de développement. À Stockholm, à Bologne, à Grenoble, des esprits libres ont osé y croire. Une longue enquête à travers l'Europe a permis de recueillir la mémoire de ces pionniers, capables de mettre toute leur énergie dans la transformation d'un modèle qu'ils pensent profondément inadapté au monde qui vient. Un mouvement de villes prend forme. Ses protagonistes inventent de nouvelles manières de produire et d'utiliser l'énergie. Ils imaginent de nouvelles manières d'habiter, de se mouvoir, écologiques, certes, mais surtout plus humaines. En un mot : conscientes. Et si la ville durable était aussi la ville apaisée ?

Infos : Brigitte Ernon - Gestionnaire
Centre de documentation et de diffusion en mobilité
Tél. : 081 77 31 32
centre-doc-mobilite@spw.wallonie.be
<http://documentation.mobilite.wallonie.be>

Photo de couverture : ICEDD.

Contact :

Réseau des Conseillers en mobilité (CeM)

Bernadette Gany, coordinatrice, tél. : 081 77 30 99
Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32
Barbara Schwan, tél. : 081 77 31 21
Fax : 081 77 38 22
SPW-Direction de la Planification de la Mobilité
Boulevard du Nord, 8, B-5000 Namur
reseau-cem@spw.wallonie.be
<http://cem.mobilite.wallonie.be>

> Agenda

Du réseau

- Les 19 et 21 octobre 2010. Formation continue des CeM. **Mobilité en zone rurale. Partie 1.**
- Le 28 février 2011. **Nouveau cycle de Formation de base des Conseillers en mobilité.**

Infos :

Bernadette Gany, tél. 081 77 30 99 - bernadette.gany@spw.wallonie.be
Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32 - brigitte.ernon@spw.wallonie.be
<http://mobilite.wallonie.be>

Hors réseau

En Belgique

- Le 8 octobre 2010, colloque annuel de l'Union wallonne des Entreprises : « **Réseaux internationaux de transport : quels enjeux pour la Wallonie ?** », à l'Aula Magna, à Louvain-la-Neuve.

Infos : <http://www.uwe.be/uwe/mobilite-transport-logistique>.

- Le 8 octobre 2010, colloque bisannuel de l'AMCV : « **Penser la vie en ville** », au Palais des Congrès, à Liège.

Infos : <http://www.amcv.be>

- Le 18 novembre 2010, journée d'étude : « **Le vélo, bien sûr** », au Cap Nord à Namur.

Infos : Gracq
aurelie.neumann@gracq.be

A l'étranger

- Les 17 et 18 novembre 2010, congrès international logistique : « **La supply chain verte : catalyseur de reprise ?** », à Lille (France).

Infos : <http://www.aslog.org>.

> Humour



**DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES**

Boulevard du Nord 8, B-5000 Namur

<http://spw.wallonie.be> • N° Vert : 0800 11 901 (informations générales)

